



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Tremblay-en-France, le 23 juin 2020

Aéroports de Paris SA

### **Mise à disposition de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019**

Aéroports de Paris a déposé le 23 juin 2020 un amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce document est accessible sur le site Internet de la société (<http://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (à l'adresse [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Le Groupe ADP rappelle par ailleurs que, dans le contexte de la baisse du trafic aérien commercial résultant de la crise liée au Covid-19, il a engagé un important plan d'optimisation opérationnel et financier (Cf. communiqué de presse du 16 mars 2020 – "Coronavirus : le Groupe ADP engage un plan d'optimisation opérationnel et financier" et communiqué de presse du 23 mars 2020 - "Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2019 et abandon de certains objectifs et éléments de perspective 2020"). Ce dernier a notamment pour but de réduire les coûts supportés par le Groupe ADP mais également de tenir compte de la situation de ses clients compagnies aériennes et de ses prestataires. Outre la fermeture des infrastructures, il comporte un important plan de stabilisation de la situation financière du groupe avec un objectif de réduction des charges courantes de l'année 2020 d'environ 450 M€ au total. S'agissant des investissements 2020, le groupe ADP prépare un plan d'adaptation et de rationalisation de ses travaux pour tenir compte de sa situation financière et de la disponibilité des entreprises prestataires.

A cet égard, en particulier, la demande de résiliation du contrat de régulation économique 2016-2020 (CRE 3) présentée par Aéroports de Paris a reçu une réponse favorable du directeur général de l'Aviation civile le 19 juin 2020.

L'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 met à jour intégralement (aux pages 10 à 19) le chapitre des facteurs de risque, correspondant au chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel 2019. Il prend ainsi en compte les conséquences de la crise liée au Covid-19 à ce jour.

**Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs +33 6 61 27 07 39 – [invest@adp.fr](mailto:invest@adp.fr)**

**Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23**

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2019, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport, plus de 108 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2019, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 700 millions d'euros et le résultat net à 588 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

[groupeadp.fr](http://groupeadp.fr)